

COMMUNE DE MIREPOIX (Ariège)

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal										81/2016			
Total membres	23	Exercice	23	Convoc	02/12	Prés.	14	Abs	9	Proc.	0	Votants	14

Par suite d'une convocation en date du deux décembre deux mille seize, les membres composant le Conseil municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis à la Mairie de MIREPOIX (Ariège) le neuf décembre deux mille seize à dix-huit heures, sous la présidence de Nicole QUILLIEN, Maire.

Présents : QUILLIEN Nicole, GARCIA Pierre, ALBAN Marie-Françoise, CAUX Xavier, CATALA Fabien, DILLON Valérie, SARRAIL Claudine, CIBIEL Christian, JOLIBERT Marie-Christine, ROUGÉ Pierre, VIDAL Candy, BOURDONCLE Stéphane (18h20), MARIEIRO Fabienne, BIARD Ludovic.

Absents : ABELLANET LE MINEZ Monique, ESCANDE Jacques, BERSANS Muriel, LEVENARD Christian, CAZANAVE Véronique, ANGLADE Jordane, SAINT MARTIN Jean, BAJAN André, PEISER Jean-Luc.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame VIDAL Candy est désignée, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

Objet : Création d'un poste de gardien de police municipal

Les missions de Police Municipale sont multiples, variées et de plus en plus importantes :

✚ **Police administrative :**

- Missions de prévention, par la présence sur la commune, patrouillage, ilotage,
- Tranquillité, sécurité, salubrité publique,
- Participation aux manifestations et cérémonies diverses,
- Mise en fourrière de véhicules,
- Animaux en divagation,
- Bruit, stationnement, ordures, etc. information, prévention et répression,
- Respect des arrêtés de police du maire,
- Rédaction des arrêtés de police, transmettre, faire respecter, archiver,
- Tenue des registres de main-courante, celui des chiens catégorisés, etc.

✚ **Police judiciaire :**

- Constater et verbaliser les infractions : stationnements, circulation routière, dépôts d'immondices, occupation du domaine public...), vidéo protection, etc.

Il s'avère aujourd'hui indispensable de créer un poste de gardien de police, au regard de la réglementation vis à vis de la sécurité des agents, mais aussi afin d'assurer la continuité du service lors des formations, congés, ou arrêts maladie. Le binôme permettra également d'assurer plus de présence sur le terrain dans un esprit de prévention.

La réforme du régime indemnitaire des agents territoriaux devant être mise en place au cours du 1^{er} trimestre 2017, le régime indemnitaire relatif à la Police Municipale sera établi début 2017.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de sa Présidente, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** la création d'un poste de gardien de police municipal,
- **Charge** Madame le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,
et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Nicole QUILLIEN



REÇU EN PREFECTURE

le 22/12/2016

Application agréée E-legalite.com

009-210901948-20161209-8102016-DE